

Juin 2022  
n° 12

## Sommaire

Edito

Régime indemnitaire

Horaires d'été

Versement de la paie

Mobilisation à la direction  
des sports

Charte maternelle

UNSA

Nantes & Métropole  
Le Nantîl

3 rue Célestin Freinet

44200 Nantes

02 52 10 82 12

07 61 97 74 82

unsa@nantesmetropole.fr

[http://unsa-](http://unsa-nantesmetropole.org)

[nantesmetropole.org](http://unsa-nantesmetropole.org)



Face à l'insécurité montante ressentie ces dernières années sur Nantes, la question de l'armement légal de notre police municipale est redevenue un sujet brûlant d'actualité.



Nos collègues sont favorables à cet armement au regard des missions qui évoluent à la demande des élus et des situations vécues sur le terrain au quotidien, face à des individus de plus en plus agressifs, décomplexés, et eux-mêmes armés.

Actuellement, les collègues de la Police Municipale disposent notamment de pistolets à impulsion électrique (Taser), suffisants pour nos élus : « Est-ce qu'une arme létale les protégerait mieux ? La réponse est non. » (Pascal Bolo – 20 Minutes du 18/03/22). Mais un Taser n'est efficace qu'à une certaine distance, en pratique il n'est performant qu'entre 1 et 4 m et dans des conditions techniques précises. C'est ce qui explique que pour la police nationale cette arme soit considérée comme "intermédiaire" et ne remplace en aucun cas une arme de poing. Face à une attaque au couteau, et a fortiori par arme à feu, le taser seul, ne permet pas une riposte adéquate.

L'armement des policiers municipaux réduirait-il l'insécurité ? Non, et cela n'est pas l'objectif. Est ce qu'il nuirait à la proximité ? Non, ce sont les qualités professionnelles des agents qui créent le lien, pas leur équipement. Il permettrait seulement aux agents d'être aptes à faire face à une situation de danger grave, de laquelle ils ne pourraient se soustraire.



D'autres collectivités, y compris dans la métropole et de toutes tendances politiques, ont franchi le pas, dans un contexte où les recrutements sont difficiles et le niveau des violences augmente.

La question reste donc posée face au refus de la majorité politique nantaise. Il va de soi que ceux qui décident ne sont pas ceux qui risquent leur vie.

### Régime indemnitaire Police : L'UNSA défend l'augmentation du régime indemnitaire de la Police Municipale.

En lien avec les collègues, l'UNSA soutient la demande de revalorisation dans un contexte où les primes ont été sous-évaluées depuis de nombreuses années : une revalorisation juste et digne pour les agents, en adéquation avec les possibilités offertes par le statut, et au regard de la situation dans les autres collectivités. C'est la moindre des choses face à l'engagement de nos collègues au quotidien !



## VERSEMENT DE LA PAIE QUAND LE RETARD DEVIENT LA RÈGLE

Par courrier en date du 3 janvier 2022, l'**UNSA** interpellait Mme Bassal sur le versement des paies de plus en plus tardif.

Le 6 mai, était publié sur Naonantes un article donnant **des explications sur les raisons du retard subi par les agents**, particulièrement pour la paie d'avril, et informant les collègues des mesures prises pour que le versement ne se fasse plus en début de mois suivant.

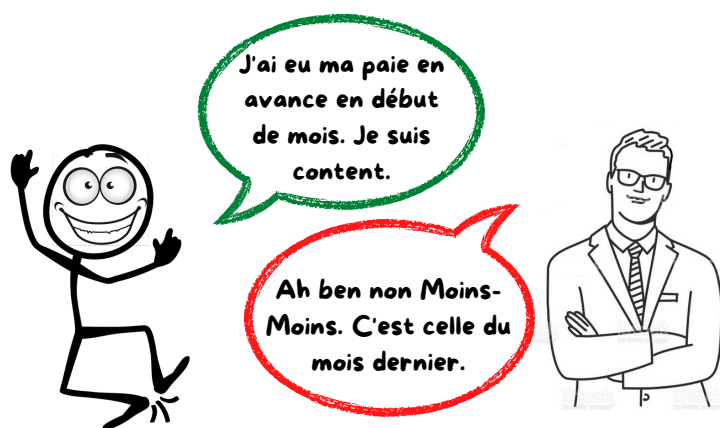
**Comment se passe le versement de la paie :**

- **Nationalement, le Ministère** des comptes publics **communique en novembre les dates de paiement des salaires pour l'année suivante.** Pour tous les agents publics, qu'ils travaillent à l'Etat, à l'Hospitalière ou à la Territoriale, les dates à venir sont les : Vendredi 27 mai ; Mardi 28 juin ; Mercredi 27 juillet ; Lundi 29 août ; Mercredi 28 septembre ; Jeudi 27 octobre ; Lundi 28 novembre ; Mercredi 21 décembre. **Il s'agit des dates des virements bancaires ;** il peut y avoir des **variations** suivant les établissements bancaires, **de +1 ou +2 jours.** Le +4 (indiqué sur Naonantes) concerne les virements internationaux !
- **Localement, une "négociation" a lieu entre notre employeur et la trésorerie** en novembre pour l'année suivante. Elle fixe alors le rétro-planning interne pour toutes les équipes RH et DRN mobilisées. Mais de nombreux contrôles supplémentaires ont été instaurés au fil des ans, qui ajoutent des délais.

**Les agents doivent-ils être pénalisés ?**

Pour l'**UNSA** c'est non ! Des agents sont mis en difficulté pour des problématiques techniques internes à la fonction publique locale qui ne les concernent pas.

**A l'UNSA, on veut du positif ! L'UNSA demande que les dates de versement définies pour les agents publics soient respectées, même à Nantes ! Aussi, l'UNSA attend que le calendrier 2023 tienne compte des dates nationales, que les rétro-planning soient ajustés en conséquence et que notre employeur obtienne de la trésorerie que les contrôles n'augmentent en aucun cas les délais de versement des paies pour les agents !**



### DIRECTION DES SPORTS : LES AGENTS SE MOBILISENT ET GAGNENT AVEC L'UNSA !



Suite au préavis de grève illimitée déposé par l'**UNSA** à la demande des agents d'équipements sportifs, l'élue au personnel **Mme Bassal** a apporté le 25 Mars **des réponses favorables à la majorité des revendications avec :**

- **un rappel qu'une attention sans faille est attendue de la hiérarchie face aux incivilités et agressions. Toutes les agressions verbales ou physiques** doivent générer une **fiche** d'agression.
- **l'élargissement des créneaux d'ouverture des installations (6H30-23H00) est reporté en 2023,** le temps de mettre en place une **concertation.**
- **la dotation vestimentaire de 2022 est augmentée de 100 euros** par agent pour compenser en partie l'absence de dotation en 2021.
- **l'extension de la NBI accueil pour les 2 installations municipales** qui n'en bénéficiaient pas encore.

Grâce à la mobilisation des agents, des batailles syndicales ont été gagnées. **Cela montre la force du collectif. D'autres combats restent à mener et l'UNSA est à vos cotés afin d'obtenir une vraie reconnaissance de votre investissement pour le service public au quotidien.**

## SUPPRESSION DE LA CHARTE ATSEM, REPLACÉE PAR LA CHARTE MATERNELLE



## SUPPRESSION DES BARQUETTES EN PLASTIQUE JETABLES DANS LES CANTINES.

Ces oubliés de la République contribuent quotidiennement à l'éducation de nos enfants. Avec la charte maternelle, il **s'agit d'un CHANGEMENT DE METIER, avec un rôle éducatif renforcé, sans compensation financière.**

Pour lutter contre les inégalités, il a été décidé le dédoublement des classes de CP, l'obligation scolaire dès l'âge de 3 ans et l'accueil des enfants de deux ans.

On peut s'interroger sur la place réelle réservée à tous ces assistants d'éducation. **Au regard de leurs missions, un changement de catégorie de C à B mérite d'être étudié. L'UNSA restera porteuse de vos revendications.**



Des contenants en INOX à laver = **AUGMENTATION très importante de la charge de travail pour les agents.**

La solution ► **RENFORCEMENT des équipes par de vraies embauches d'agents titulaires et qualifiés.** Il faut plus de bras pour effectuer la charge de travail supplémentaire.

**Pour un COS qui réponde au mieux  
aux attentes des agents**

**Jeudi 23 juin 2022**

**Je vote UNSA**



**Pour information,  
montant des  
cotisations annuelles :**

**Catégorie C : 60 euros  
Catégorie B : 90 euros  
Catégorie A : 110 euros**

**66 % déductible des  
impôts, ou crédit  
d'impôt pour les non  
imposables**

**Je veux développer un syndicalisme différent,  
je rejoins l'UNSA Nantes & Métropole**

### BULLETIN DE CONTACT

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Nantes Métropole**  **Ville de Nantes**  **CCAS**

**Service :** ..... **Téléphone :** .....

**Mail :** .....

**À nous retourner par courrier interne ou voie postale à  
UNSA Nantes & Métropole**

**Le Nantil - 3 rue Célestin Freinet - 44200 Nantes  
Permanence : 02 52 10 82 12 / 07 61 97 74 82**